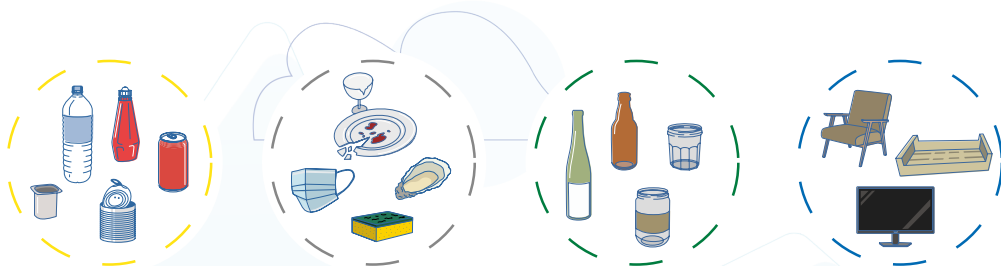


LE GUIDE DU TRI



Ensemble, agir pour demain


val vanoise
communauté de communes



SOMMAIRE

TRI : LES BONNES PRATIQUES.....p3

Emballages recyclables
Verre recyclable
Ordures ménagères
Cartons
En déchetterie

LES DÉCHETTERIES DU TERRITOIRE.....p8

COMPOSTAGE.....p9

LA COLLECTE DES DÉCHETS.....p10

Un système innovant
Ensemble, agir pour préserver notre cadre de vie

TRI : LES BONNES PRATIQUES

Emballages recyclables

✓ Bien vidés
Well emptied

✓ Non lavés
Unwashed

✓ En vrac
Loose

✓ Séparés
Separate



LE TRI
PLUS
SIMPLE !

À compter du 1^{er} janvier 2023, **tous les emballages et tous les papiers vont en vrac dans le bac jaune** : pots de yaourt, barquettes, tubes de dentifrice, films plastiques, emballages de charcuterie, sachets de chips, blister..

Fûts de bière en plastique sous pression

Ces fûts en plastique (type Keykeg®) doivent **impérativement être dépressurisés et écrasés** avant d'être jetés dans les emballages recyclables. Dans le cas contraire, ils peuvent exploser lorsqu'ils sont chargés dans le camion de collecte et représentent un réel danger pour les personnes à proximité.

Verre recyclable

✓ Bien vidés
Well emptied

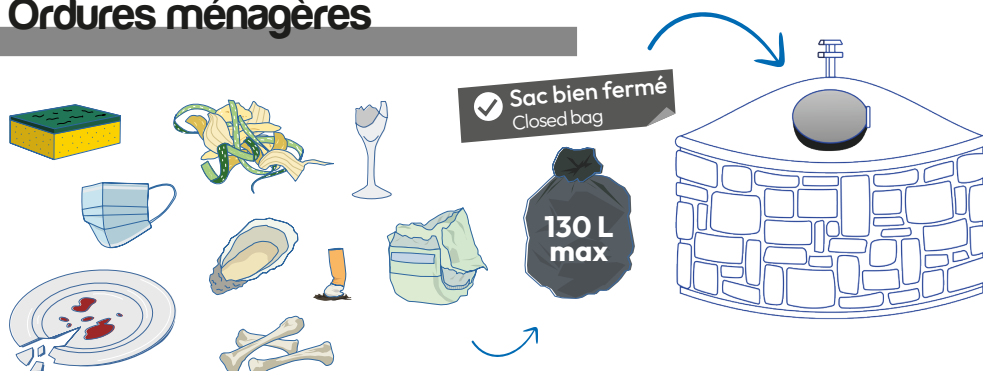
✓ Non lavés
Unwashed

✓ En vrac
Loose



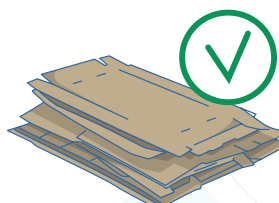
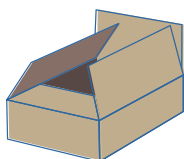
TRI : LES BONNES PRATIQUES

Ordures ménagères



N'hésitez pas à répartir vos sacs lorsque le point d'apport volontaire est composé de plusieurs cuves d'ordures ménagères. En cas de saturation, vous devez vous rendre à un autre point.

Cartons



POINTS CARTONS

à Bozel, Courchevel, Feissons-sur-Salins, le Planay, Montagny et aux Allues.



Compacteurs à cartons à Brides-les-Bains, Champagny-en-Vanoise et Pralognan-la-Vanoise.



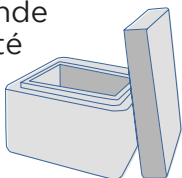
Pour vos apports importants, préférez un dépôt en déchèterie.



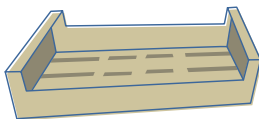
Le dépôt des cartons est strictement interdit dans les cuves ou au sol.

En déchetterie

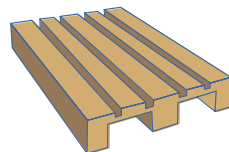
**Protections
en polystyrène**
en grande
quantité



Cagettes

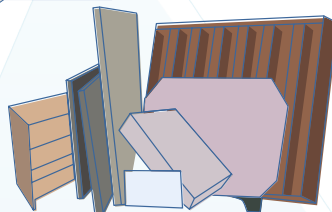
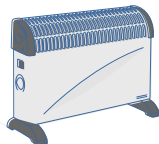
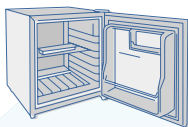
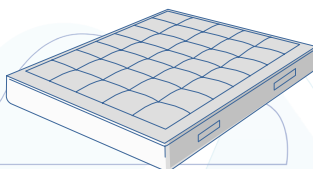


Palettes



Professionnels, rapprochez-vous de votre fournisseur afin de remplacer les protections en polystyrène et les cagettes par des bacs réutilisables. Pour les palettes, votre fournisseur peut s'engager à les reprendre une fois la livraison effectuée.

Encombrants et déchets d'équipement électrique et électronique



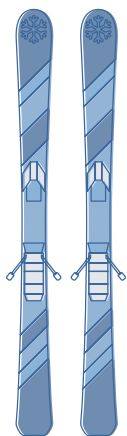
Pour rappel, le dépôt sauvage de ces déchets est strictement interdit aux points d'apport volontaire (dans les cuves, au sol ou aux points cartons).



Infraction possible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500€.

TRI : LES BONNES PRATIQUES

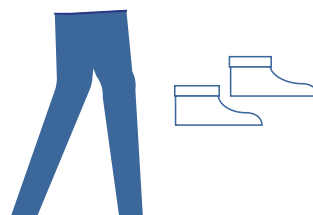
En déchetterie



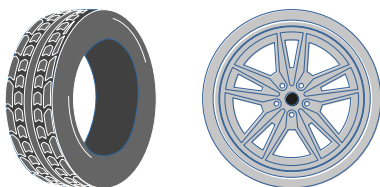
Matériel de ski

Pour les professionnels ou en cas d'apport important : recyclage par un collecteur spécialisé.

Textiles, linge de maison et chaussures



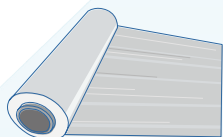
Pneus



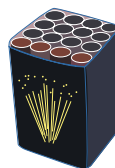
Huiles alimentaires

Pour les professionnels : recyclage par un prestataire agréé.

Films plastiques



Sapin de Noël



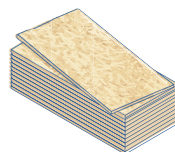
Feux d'artifice

Les résidus non explosifs sont acceptés **uniquement à la déchetterie du Carrey.**

En déchetterie

Autres déchets

- Batteries automobiles,
- Brique plâtrière,
- Déchets verts, branchage de moins de 10 cm de diamètre (pour broyage),
- Ferrailles et métaux non ferreux,
- Gravats,
- Huiles vidanges,
- Lampes tubes fluo type néon,
- Piles et accumulateurs,
- Plâtre, placoplatre,
- Produits chimiques à usage industriel.
- PVC / plastiques durs,
- Récipients sous pression (bouteille de gaz, extincteur, fût de bière...).



Les médicaments et déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) sont à déposer en pharmacie.



Pour rappel, le dépôt sauvage de ces déchets est strictement interdit aux points d'apport volontaire (dans les cuves, au sol ou aux points cartons).



Infraction possible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500€.

LES DÉCHETTERIES DU TERRITOIRE

*Ouvertes du lundi au samedi.
Fermées les dimanches
et jours fériés.*

Ouvertes du lundi au samedi. Fermées les dimanches et jours fériés.	ÉTÉ (du 1 ^{er} avril au 30 novembre)	HIVER (du 1 ^{er} décembre au 31 mars)
Déchetterie du Carrey Courchevel 04 79 55 35 23	8h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h
Déchetterie du Plan du Vah Courchevel 04 79 07 78 61	9h-12h 14h-18h	
Déchetterie du Plan Chardon Les Allues 04 79 08 26 81		
Déchetterie des Molliets Pralognan-la-Vanoise 04 79 04 21 16		

Accès aux déchetteries

- **Pour les particuliers :** libre et gratuit.
- **Pour les professionnels :** sur présentation d'une carte d'accès à demander sur www.valvanoise.fr

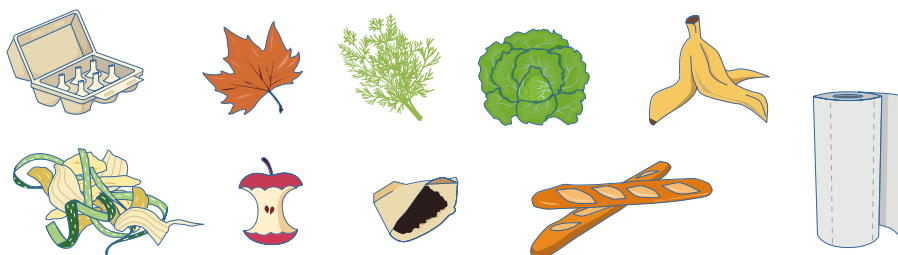


Val Vanoise se réserve le droit de refuser tout déchet qui présenterait un risque ou une gêne pour le bon fonctionnement du site.

*Retrouvez la localisation et le
règlement des déchetteries
du territoire*



Biodéchets

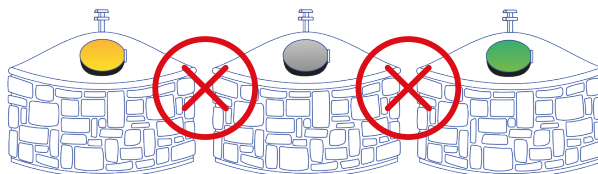


Les biodéchets peuvent représenter jusqu'à 30% du volume de votre poubelle. Composés de 60 à 90% d'eau, il est préférable de composter vos biodéchets plutôt que de les déposer en ordures ménagères, pour être ensuite transportés et incinérés.



Val Vanoise vous accompagne dans l'installation de composteur individuel ou collectif.

Cendres



Le dépôt de cendres de cheminée est strictement interdit dans les points d'apport volontaire. Plusieurs départs de feux dans les cuves sont constatés chaque année.



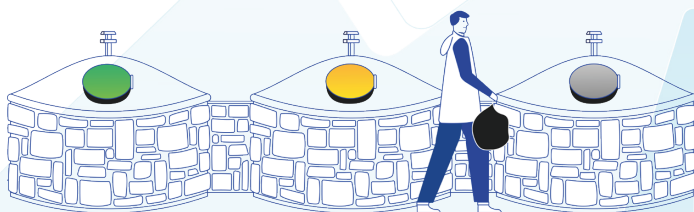
Les cendres, éteintes, peuvent être déposées dans les jardins.

LA COLLECTE DES DÉCHETS

La compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés est gérée par la Communauté de communes Val Vanoise sur les 9 communes qu'elle regroupe.



La collecte des déchets est organisée en **points d'apport volontaire**, équipés de cuves semi-enterrées. Ils accueillent les flux de collecte sélective : ordures ménagères, verre recyclable, emballages recyclables et pour certains, un point cartons.



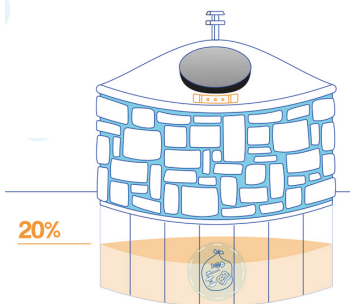
*Trouvez le point d'apport volontaire
le plus proche de vous*



Un système de collecte innovant

Val Vanoise a déployé un système de sondes de mesure installées dans les cuves semi-enterrées. Grâce aux 960 sondes implantées sur le territoire, le service de la collecte peut créer des tournées en fonction du niveau de remplissage des cuves afin de :

- collecter avec un niveau de remplissage moyen des cuves de plus de 70 % (contre 40 % auparavant) ;
- optimiser le déplacement des poids lourds : 100 % des cuves indiquées sur une tournée sont à collecter (contre 50 % auparavant).



Avec cet outil innovant, les équipes peuvent ajuster en permanence l'organisation des tournées de collecte, pour envoyer les camions "aux bons endroits aux bons moments".

Au-delà des enjeux économiques majeurs que cette optimisation représente, **il s'agit aussi pour le territoire d'être exemplaire dans la gestion des déchets et de réduire au maximum les nuisances** liées à la circulation des camions.

Ensemble, agir pour préserver notre cadre de vie

L'image et la notoriété de notre vallée dépendent de l'ensemble de ses acteurs.

Les services de Val Vanoise sont pleinement mobilisés pour assurer un service de collecte de qualité. Mais il est de **la responsabilité de tous** d'adopter un comportement « éco-citoyen », en respectant le règlement de collecte.



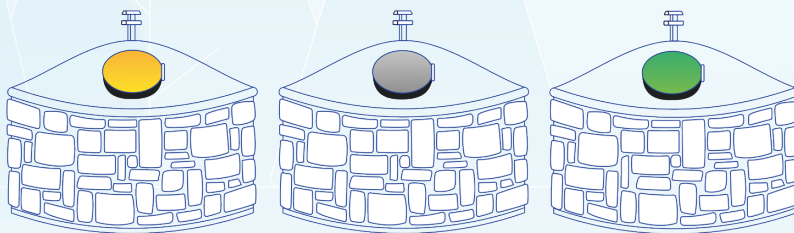
Consultez le règlement



En cas de fortes chutes de neige, le déneigement des points d'apport volontaire peut prendre du temps. Merci de patienter avant de sortir vos déchets !

**Une question sur la collecte de vos déchets :
n'hésitez pas à nous solliciter**

04 79 55 03 34
info@valvanoise.fr
www.valvanoise.fr



Ensemble, agir pour demain

Communauté de communes Val Vanoise
47 rue Sainte Barbe
73350 Bozel


val vanoise
communauté de communes